

## Communication de base - Aides-ménagères (E1300)

 4 h     72,00 €

### Objectifs

Permettre à l'aide-ménagère débutant dans le métier de mettre en place une communication interpersonnelle efficace.  
Permettre à l'aide-ménagère expérimentée de retrouver des bases de communication. (Re) Mettre en avant les aspects déontologiques, professionnels et de communication nécessaires au métier d'aide-ménagère (client, collègues, responsables)

Cadre déontologique

L'attitude professionnelle

Les intervenants de la communication interpersonnelle

L'importance de la communication non-verbale

Les pièges à la communication

Importance de l'assertivité dans la vie professionnelle

Comment entrer en communication ?

Savoir écouter et parler avec les gens

Apprendre à gérer les conflits ou à les éviter

Faire passer un message.

Dialoguer avec la hiérarchie.

Faire la balance entre le privé et le professionnel.

Mises en situation

Méthode participative : Réflexion par petits groupes pour induire la théorie.

Exemples et exercices de mise en situation.

### Informations pratiques

> **Droit d'inscription**

72,00 €

> **Horaires**

 Liège

> Le 21 février 2025  
De 8h30 à 12h30

 Verviers

> Le 22 avril 2025  
De 8h30 à 12h30

> **Certificat - Attestation**

Attestation de participation

> **Aides sectorielles à la formation**

Form TS met des moyens financiers à disposition pour la formation des nouveaux travailleurs titres-services qui n'ont jamais travaillé sous contrat CP 322.01.

Les Régions soutiennent la formation dans le secteur des titres-services via les Fonds de Formation régionaux. Un budget est à disposition des entreprises (selon les règles des Régions) permettant aux entreprises de limiter le coût financier des formations.

Quelques CCT régissent les obligations de formation pour le secteur des titres-services (CP 322.01) :

- 24 juin 2011 : obligation de formation collective
- 07 mai 2014 : obligation de formation des nouveaux travailleurs titres-service

Infos sur le site de **FormTS** (<https://form-ts.be/formations/subsides-et-obligations/>)

> **Reconnaissance**

Formation agréée par le SPW dans le cadre des formations des travailleurs des entreprises de Titres Services

Date d'approbation de l'agrément : 02/08/2016